



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	65

DELIBERATION N° DE_2024_092

*Petite enfance - Actualisation du
règlement de fonctionnement des
multi-accueils communautaires*

Date de la convocation

24 septembre 2024

Date d'affichage

24 septembre 2024

VOTES

EXPRIMES : 58

POUR : 58

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

NPPV : 4

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 03 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes de la Gaieté à Novion, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Madame Amandine DELCOURT (Novion), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Monsieur Patrick BOS (RUE), Monsieur

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024
Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_092-DE
A G E D I

LEPAYSAN (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHÉUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU) représenté par Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR) représentée par Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE) suppléée par Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU) suppléé par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHÉ)

Excusé(s) : Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY)

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_092-DE

A G E D I

Objet de la Délibération : Petite enfance - Actualisation du règlement de fonctionnement des multi-accueils communautaires

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2019_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 mai 2022, actualisant le règlement de fonctionnement des multi-accueils ;

Considérant :

- les éléments demandés par la CAF dans sa lettre de décision administrative du 21 février 2024 ;
- le changement effectué par la commune du numéro et du nom de rue de la structure « Comptines et gribouillis » ;
- l'extension de places accordée par le président du Conseil départemental de la Somme en date du 1^{er} janvier 2023 ;
- la modification des organigrammes des 2 structures présenté en bureau communautaire le 17 septembre 2024 ;

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire les 9 modifications suivantes :

N°1 : adresse multi-accueil à Rue (page 3) : remplacement de l'adresse « 7 rue du Bosquet » par « 191, rue du gymnase » ;

N°2 : horaires d'ouverture (page 4) : Suppression de l'indication de dates de 2022 > 7h30/18h pour les deux sites ;

N°3 : nombre de places (page 5) : remplacement du terme « 20 places » par « 22 places » ;

N°4 : formulation (page 10) : Suppression de la phrase « il n'y a pas de contrat d'accueil entre la structure et le parent mais un avis d'inscription » ;

N°5 : extension des motifs d'accueil des enfants scolarisés (page 10) : Ajout de la formule : « en cas de fermeture/grève des écoles et/ou situations exceptionnelles, telles que précisé pour l'accueil d'urgence » ;

N°6 : médecin de crèche (page 16) : remplacement du nombre mensuel d'heures d'intervention par « qui intervient en fonction des besoins, par vacation » ;

N°7 : composition de l'équipe (page 16) : remp

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_092-DE
A G E D I

deux crèches + une directrice adjointe par crèche » par « une directrice par crèche sans adjointe » ;

N°8 : ajout de la formule imposée par la CAF, à insérer en page 18, sous le titre « Modalités tarifaires » : « Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales aux gestionnaires des structures d'accueil sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelles des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la CAF correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présences réelles qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la CAF ;

N°9 : formulation (page 22) : remplacement de l'intitulé « en début de mois » par « à terme échu ».

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- d'adopter le règlement actualisé ;
- de donner délégation au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et signer tout acte en découlant.

Résultats des votes

Pour : 58

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Dufour Grégory
Bordret Xavier
Gamard Marcel
Mouton Eric représenté par Bordet Xavier
Cat René
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Bouchez Franck
Gérard Olivier
Beron Maïté représentée par Gérard Olivier
Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Wallet Daniel
Miramont Dominique
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean-Claude
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Doublet Odile suppléée par Delabroye Bernard
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_092-DE

A G E D I

Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Crépy Yves représenté par Marcassin Daniel
Hertault Claude
Conty José
Forestier Maurice
Delcourt Amandine
Monflier Bernard
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Jaméas Jean Jacques représenté par CONTY José
Volant Marc
Fourdinier Marie Claire
Bourgois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Porquet Joël
Lepaysan Joanny
Richard Renard représenté par Hertault Claude
Wattebled Rachel
Martin Jocelyne
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Soubry Patrick
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstention : 3

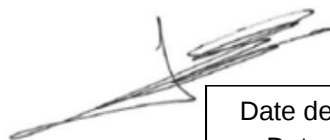
Pley Olivier
Parment Philippe
Nester Paul

Ne prend/prennent pas part au vote : 4

Patte Claude
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude
Pruvot Jean Paul
Gouesbier Francis

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_092-DE
A G E D I